



1^{ER} CONGRES SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE (CAMEROUN) DU 03 AU 06 MAI 2011

ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC

RAYMOND MBITIKON

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune représentant de son Excellence le Président de la République du Cameroun,

Excellences Messieurs les Ministres des forêts et de la Faune, de l'environnement et de la Protection de la Nature, du Cameroun,

Excellences Monsieur le Haut Commissaire du Canada au Cameroun,

Honorables parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales et des partenaires au Développement,

Monsieur le Président de l'Association des Communes et villes unies du Cameroun,

Messieurs les représentants des pays de l'espace COMIFAC,

Monsieur le Président de l'Association des forêts Communales du Cameroun,

Mesdames et Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole au nom de la Commission des forêts d'Afrique Centrale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux du premier congrès des forêts communales en Afrique centrale.

Permettez-moi d'abord de remercier le Gouvernement Camerounais, pour avoir accepté que la ville de Yaoundé abrite ce congrès. A tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de ce congrès, en particulier le Président de l'Association des Forêts Communales du Cameroun, je leur dis merci également ; je voudrais aussi saluer tous les participants venus des pays membres de la COMIFAC et les Représentants des institutions internationales qui sont ici, pour prendre part à cette importante rencontre.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants ,

Le choix de Yaoundé, capitale de la République du Cameroun pour abriter les travaux de ce premier congrès des forêts communales en Afrique centrale est très significatif pour plusieurs raisons car, c'est ici dans cette ville de Yaoundé en mars 1999, que s'est tenu le premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la Conservation et la gestion durable des forêts et qui a donné lieu à la déclaration de Yaoundé, laquelle a été l'élément de base du traité de Brazzaville de 2005 relatif à la conservation et la gestion durable des

forêts d'Afrique Centrale. C'est également ici à Yaoundé que se trouve le siège de la COMIFAC, cette institution qui regroupe dix Etats de la sous-région d'Afrique Centrale et dont la mission principale est d'harmoniser les politiques des pays membres en matière forestière et environnementale.

Par ailleurs, la République du Cameroun est l'un des pays de l'espace COMIFAC qui ont fait des pas en avant dans certains domaines de la gouvernance forestières en général et notamment en ce qui concerne les forêts communales, qui sont un modèle de gestion décentralisée et participative des ressources forestières.

Excellence

Mesdames et Messieurs

L'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale ne pourra pas se faire sans le partage des expériences réussies et une concertation permanente.

La tenue de ce congrès qui se tient en cette année 2011, année déclarée année Internationale des forêts par les Nations Unies, est une des preuves de la volonté de nos pays à œuvrer de manière concertée pour sauvegarder les écosystèmes de la sous-région par l'implication de tous les acteurs concernés.

La prise en compte dans les lois forestières des directives sous-régionales relatives à l'implication des populations locales et autochtones dans la gestion forestières, élaborées par le COMIFAC avec l'appui de la FAO et approuvées par la conférence ministérielle ainsi que leur mise en œuvre, devraient contribuer au développement de toutes ces nouvelles formes de gestion forestière.

Les forêts communales qui sont assez bien expérimentées au Cameroun et qui sont également en voie de l'être dans les autres pays de la sous-région participent à la mise en œuvre des axes 1 et 6 du plan de convergence. C'est pour cette raison que ce congrès est très important car, il offre l'occasion aux participants de faire l'état des forces et des faiblesses de cette nouvelle approche qui mérite d'être valorisée et promue dans l'ensemble des pays COMIFAC, afin qu'elle contribue de manière efficace à la bonne gouvernance forestière en Afrique par la lutte contre toutes les formes de dégradation des forêts.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale encourage l'ensemble des pays de l'Espace COMIFAC pour ceux qui ne l'ont pas encore fait à insérer dans leur législation cette nouvelle approche de la forêt communale ; la COMIFAC est disposée à poursuivre la collaboration avec l'association des Forêts communales du Cameroun dans le cadre de la promotion de cette initiative dans l'ensemble des pays de la COMIFAC et l'invite à partager ses connaissances et expériences avec les autres pays qui en auront besoin.

Comme je l'avais déjà annoncé, 2011 année internationale de la forêt, la rencontre de Yaoundé devra être une occasion pour tous les participants à ce congrès d'échanger sur les rôles que les forêts de manière générale et les forêts communales en particulier peuvent jouer dans le changement climatique et la lutte contre la pauvreté dans notre sous région.

Vive la Coopération sous régionale

Vive la Coopération internationale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie